

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Objet : Adhésion à la convention cadre entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune de Buc permettant d'accéder à sa centrale d'achat pour le segment « Territoires Connectés / bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public »

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

| | |
|---|---|
| DATE DE LA CONVOCATION 20-09-2022 | L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-six septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire |
| DATE D'AFFICHAGE 20-09-2022 | Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, Mme Véronique HUYNH, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Hervé WIOLAND, M. Stéphane TOUVET, M. Dejan STANKOVIC, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, Mme Odile GENOVA, M. Bruno GUILLON, Mme Isabelle BOURGEONNIER. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 26 VOTANTS : 28 | Excusés représentés : Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Mme Pierrette MAZERY M. Frank MARQUET donne pouvoir à Mme Véronique HUYNH Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS |
| DATE DE LA PUBLICATION 06-10-2022 | |

Mme BERNIER-MORELLI Elisabeth est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-10-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

2022-09-26/10 Adhésion à la convention cadre entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune de Buc permettant d'accéder à sa centrale d'achat pour le segment « Territoires Connectés / bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public »

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7, L2512-5, alinéa 1°,

VU les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats,

VU le projet de convention de services présenté par Seine-et-Yvelines Numérique, permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment Territoires connectés,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques supplémentaires,

CONSIDERANT l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques locales,

CONSIDERANT que Seine et Yvelines Numérique propose, notamment à travers sa centrale d'achats, d'accompagner la Commune dans la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques qu'elle souhaite installer à l'avenir sur son territoire,

CONSIDERANT que pour bénéficier de cette offre, la Commune doit préalablement signer une convention de service,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,
Mme Véronique HUYNH s'abstenant,**

APPROUVE le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder pour une période de 3 ans à sa centrale d'achats pour le segment Territoires connectés / Bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20221007-2022-09-26-10-DE Date de télétransmission : 07/10/2022 Date de réception préfecture : 07/10/2022 |
|--|

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 07/10/2022
Rendu exécutoire le : 07/10/2022

Le Secrétaire de séance

Elisabeth BERNIER-MORELLI

É. Morelli



Buc, le 5 octobre 2022

Le Maire

Stéphane GRASSET
« Signature électronique »

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-10-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-10-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Acte à classer**2022-09-26-10****1**

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**> **AR reçu** <**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-07T15-13-49.00 (MI240334733)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221007-2022-09-26-10-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Adhésion à la convention cadre Seine et Yvelines numérotée
pour centrale d'achat

Date de décision : 07/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : [2022-09-26-10.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/22 à 14:58

Par [BORDIER Frederic](#)**Demande de signature**

Date 07/10/22 à 14:58

Par [BORDIER Frederic](#)**Signé**

Date 07/10/22 à 15:13

Par [GRASSET Stéphane](#)**Transmis**

Date 07/10/22 à 15:13

Par [GRASSET Stéphane](#)**Accusé de réception**

Date 07/10/22 à 15:19